



BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

**Propriétés-
privées.com**

De Mme Nora OUTATA

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

De 1 à 50 000 €	6 000 €
De 50 001 à 80 000 €	6 500 €
De 80 001 à 120 000 €	7 500 €
De 120 001 à 150 000 €	8 000 €
De 150 001 à 200 000 €	9 500 €
De 200 001 à 270 000 €	10 500 €
De 270 001 à 300 000 €	12 000 €
De 300 001 à 330 000 €	13 500 €
De 330 001 à 350 000 €	14 500 €
De 350 001 à 411 000 €	16 000 €
Au-delà de 411 001 €	6 %

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m ²	8 € / m ²	10 € / m ²	10 € / m ²	12 € / m ²	12 € / m ²
Etat des lieux d'entrée	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²



Gestion locative (en partenariat avec MIG GESTION)

6 % TTC du montant des loyers hors charges encaissés mensuellement

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 60 000 € : 5 000 € HT

60 001 à 500 000 € : 8.5 % HT

500 001 à 1 000 000 € : 6 % HT

Au-dessus de 1 000 001 € : 5 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)

500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT

Au-dessus de 1 000 001 € : 3.99 % HT

Cession de bail :

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur
calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur :
8 % sur 12 mois de loyer (Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 15/12/2021

Propriétés-privees.com, réseau national immobilier sur internet

fax : 02 40 05 96 72 - email : contact@proprietes-privees.com

SAS au capital de 40 000 €, SIREN n° 487 624 777, code NAF 6831Z

44 Allée des Cinq Continents – Zac Le Chêne Ferré – 44120 VERTOU

Carte professionnelle Transaction et Gestion n° CPI 4401 2016 000 010 388, CCI Nantes-Saint Nazaire

Garantie GALIAN, 89 rue La Boétie, 75008 Paris - n°28137 J-T : 660 000 euros et G : 120 000 euros

RC Pro.MMA Entreprise, sous le n°120.137.405

Tous nos conseillers sont des agents mandataires indépendants détenteurs d'une attestation de la CCI.

0 805 13 00 17 Service & appel gratuits

